



# ÉLÉCTIONS TNO RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Stephen Dunbar  
Directeur général des élections

# Rapport annuel 2021-2022 d'Élections TNO

## Présentation

L'année 2021-2022 a été mouvementée pour Élections TNO. Deux élections partielles imprévues ont eu lieu pendant cette période, soit les troisième et quatrième élections partielles seulement depuis 1999. La pandémie de COVID-19 a entraîné des défis supplémentaires dans la planification et la tenue de ces élections. Un nouveau directeur général des élections (DGE) a été nommé en novembre 2021, et le Bureau du directeur général des élections (BDGE) a commencé à pourvoir les postes nécessaires à l'administration de l'élection générale territoriale de 2023.

## Changements dans la dotation du personnel

### Personnel au sein du BDGE

Le mandat de Nicole Latour en tant que DGE a pris fin le 30 septembre 2021, après une période de sept ans. Ranald Mathison a été nommé DGE par intérim pour régler les questions administratives liées à l'élection partielle de Monfwi et pour superviser les opérations du BDGE jusqu'à la nomination d'un nouveau DGE. Stephen Dunbar a été nommé DGE par l'Assemblée législative. Il est entré en fonction le 25 novembre 2021.

Charlotte Digness a été nommée directrice générale adjointe des élections le 13 décembre 2021. Mme Digness possède une solide expérience en communications stratégiques et en organisation d'événements, expérience qu'elle a acquise en apportant son soutien aux conseils exécutifs de la 15<sup>e</sup> à la 19<sup>e</sup> Assemblée législative.

Meggin Creed a commencé à occuper le poste de gestionnaire de bureau d'Élections TNO le 4 janvier 2022. Mme Creed s'est jointe à Élections TNO dans le cadre d'une affectation provisoire du bureau intégré du service de gestion des cas du ministère de la Justice, où elle a offert un soutien de première ligne aux personnes qui s'occupaient des programmes et des services gouvernementaux.

### Nominations des directeurs du scrutin

Bien que la *Loi sur les élections et les référendums* permette désormais de nommer les directeurs du scrutin à vie, plusieurs directeurs du scrutin avaient été nommés avant cette modification et, par conséquent, leur mandat avait expiré. Le DGE a contacté ces directeurs du scrutin pour savoir s'ils souhaiteraient reprendre leurs fonctions, et tous ont accepté. Le départ à la retraite du directeur du scrutin Tu Nedhé-Wihilidéh a donné lieu à une nomination provisoire en vue de l'élection partielle et à la nomination permanente de Mme Lorraine Villeneuve à la fin du mois de mars 2021.

Un directeur du scrutin est responsable de l'administration de l'élection dans sa circonscription électorale et joue un rôle essentiel dans notre processus démocratique. Des élections efficaces, opportunes et exactes ne seraient pas possibles sans le dévouement et le service des directeurs du scrutin et de leurs équipes.

<b>Circonscription électorale</b>	<b>Directeur du scrutin</b>
Deh Cho	Loretta Landry
Frame Lake	Mona Durkee
Great Slave	Carol Nychka
Hay River Nord	Marny Twigge
Hay River Sud	Heather Coakwell
Inuvik Boot Lake	Chris Garven
Inuvik Twin Lakes	Mitchell MacQuarrie
Kam Lake	Yvette Schreder
Mackenzie Delta	Grace Martin
Monfwi	Harriet Koyina
Nahendeh	Vanessa Waugh
Nunakput	Donna Wolki
Range Lake	Lynda Comerford
Sahtu	Michel Erb
Thebacha	Lynda B. Martin
Tu Nedhé-Wiilideh	Lorraine Villeneuve
Yellowknife Centre	Tamlin Gilbert
Yellowknife Nord	Amanda Mallon
Yellowknife Sud	Melanie Gentles

## Élection partielle de 2021 à Monfwi

Le 4 juin 2021, Jackson Lafferty a démissionné de son poste de député de Monfwi à l'Assemblée législative. Le 9 juin 2021, la commissaire a signé un document ordonnant au DGE de délivrer un décret de convocation des électeurs à la circonscription électorale de Monfwi. Le décret de convocation des électeurs a été publié le 28 juin 2021, et le jour du scrutin fixé au mardi 27 juillet 2021. À la clôture de la période de mises en candidature, 4 candidats avaient soumis leur dossier.



Il s'agissait de la première élection contestée à Monfwi depuis 2011, car le député Lafferty avait été élu par acclamation aux élections générales de 2015 et de 2019. La directrice du scrutin, Harriet Koyina, et son équipe ont fourni un service exemplaire lors de l'élection partielle.

### Électeurs

Quatorze électeurs de Monfwi ont été ajoutés au Registre des électeurs des TNO lors de l'élection partielle. 131 noms, dont 48 électeurs décédés depuis le dernier scrutin, ont été retirés de la liste électorale officielle du Monfwi. Étant donné qu'il s'agissait du premier scrutin depuis près de dix ans, plusieurs personnes inscrites sur la liste ne résidaient plus dans la circonscription électorale, ce qui a entraîné le retrait de 83 noms de la liste. Il y avait 1 771 électeurs inscrits le jour du scrutin.

### Vote

Au total, 935 électeurs ont voté, dont 84, soit 9 %, ont choisi de le faire par scrutin spécial, et 851 ont voté le jour du scrutin. Tout au long de l'élection partielle, aucun cas d'infection à la COVID-19 n'a été enregistré dans la circonscription électorale, ce qui a favorisé le vote en personne. Des équipements de protection individuelle ont été fournis au personnel électoral par mesure de précaution.

### Résultats

Mme Jane Weyallon Armstrong a été élue avec 503 voix, soit 53,8 %. Aucun dépouillement judiciaire n'a été nécessaire. Le rapport officiel des résultats a été déposé à l'Assemblée législative le 30 novembre 2021.

### Budget

Le coût total de l'élection partielle s'est élevé à 46 807,14 \$. Ce montant comprenait 33 038,14 \$ en salaires et 13 769,00 \$ en achats. Les coûts d'impression des cartes d'identité des électeurs ont été absorbés par l'imprimeur en raison de retards de leur part.

## Rapports financiers des candidats

L'article 256 (1) de la *Loi sur les élections et les référendums* exige que l'agent officiel d'un candidat soumette un rapport financier complet et précis dans les 60 jours suivant le jour du scrutin. Pour l'élection partielle de Monfwi, cette date est tombée le samedi 25 septembre 2021. Deux candidats n'ont pas déposé leur rapport dans le délai imparti et n'ont pas demandé de prolongation en vertu de l'article 257 (1). Le directeur général adjoint des élections a envoyé une mise en demeure aux deux candidats, qui, en plus de perdre leur dépôt de 200 \$, ont dû payer une amende supplémentaire de 500 \$, et 50 \$ par jour pour chaque jour de retard, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. M. Gon a déposé sa déclaration 19 jours après la date limite, ce qui a entraîné des pénalités totales de 1 450 \$. M. Wah-Shee ne s'est pas conformé à la Loi et pourrait faire l'objet de sanctions supplémentaires en vertu de l'article 333.



## Élection partielle de Monfwi – Répartition des dépenses

Achats électoraux				DÉPENSES GLOBALES						
Type de dépenses	BDGE	Monfwı	Total général	46 807,14 \$						
Transports	165,69 \$	376,38 \$	542,07 \$	POURCENTAGE DES DÉPENSES GLOBALES						
Services de conférence et de réunion	38,40 \$	0,00 \$	38,40 \$	<i>Par catégorie</i>						
Frais de livraison et de courrier	0,00 \$	66,66 \$	66,66 \$	Achats électoraux	29,42%					
Baux de locaux à bureaux	280,00 \$	4 320,00 \$	4 600,00 \$	Paiement des membres du personnel électoral	70,58%					
Fournitures de bureau	1 735,69 \$	0,00 \$	1 735,69 \$	<i>Par district</i>						
Services postaux	0,00 \$	1 391,45 \$	1 391,45 \$	BDGO	16,04%					
Publications et impression	3 287,00 \$	0,00 \$	3 287,00 \$	Monfwı	82,34%					
Télécommunications	0,00 \$	107,73 \$	107,73 \$	POURCENTAGE DES ACHATS ÉLECTORAUX						
Soutien à la liste électorale	2 000,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$	<i>Par type de dépenses</i>						
<b>Total général</b>	<b>7 506,78 \$</b>	<b>6 262,22 \$</b>	<b>13 769,00 \$</b>	Transports	3,94%					
				Services de conférence et de réunion	0,28%					
				Frais de livraison et de courrier	0,48%					
				Baux de locaux à bureaux	33,41%					
				Fournitures de bureau	12,61%					
				Services postaux	10,11%					
				Publications et impression	23,87%					
				Télécommunications	0,78%					
				Soutien à la liste électorale	14,53%					
<b>Paiement des membres du personnel électoral</b>										
Poste du membre du personnel électoral	BDGE	Monfwı	Total général	PERCENT OF ELECTION OFFICERS						
	761,70 \$	32 276,44 \$	33 038,14 \$	<i>Par poste</i>						
<b>Total général</b>	<b>761,70 \$</b>	<b>32 276,44 \$</b>	<b>33 038,14 \$</b>	Bureau du directeur général des élections	2,31%					
				Monfwı	97,69%					
<b>Coût total des élections partielles</b>										
	BDGE	Monfwı	Total général							
Achats électoraux	7 506,78 \$	6 262,22 \$	13 769,00 \$							
Paiement des membres du personnel électora	761,70 \$	32 276,44 \$	33 038,14 \$							
<b>Total général</b>	<b>8 268,48 \$</b>	<b>38 538,66 \$</b>	<b>46 807,14 \$</b>							

## Résumé des rapports financiers des candidats à Monfwi

Élection partielle de 2021 à Monfwi				
	Kelvin Kotchilea	John Gon	James Wah-Shee*	Jane Weyallon-Armstrong
Autofinancement	609,54 \$	980,99 \$		3 095,46 \$
Sociétés	1 500,00 \$	3 663,92 \$		2 750,00 \$
Particuliers	500,00 \$			3 100,00 \$
Anonymes				
Non financières	1 720,00 \$		* N'a pas déposé le rapport financier du candidat	1 751,48 \$
Total des contributions	<b>4 329,54 \$</b>	<b>4 644,91 \$</b>		<b>10 696,94 \$</b>
Dépenses liées à la publicité	464,61 \$	1 076,25 \$		1 008,00 \$
Dépenses liées aux déplacements	2 297,90 \$	1 428,81 \$		4 563,96 \$
Autres charges	1 567,03 \$	2 001,91 \$		5 124,98 \$
Total des dépenses	<b>4 329,54 \$</b>	<b>4 506,97 \$</b>		<b>10 696,94 \$</b>
Excédent	- \$	137,94 \$		- \$

## **Élection partielle de 2022 à Tu Nedhé-Wiilideh**

Le 23 novembre 2021, le siège de Tu Nedhé-Wiilideh à l’Assemblée législative a été déclaré vacant. Le 7 décembre 2021, la commissaire a signé un document ordonnant au DGE de délivrer un décret de convocation des électeurs à la circonscription électorale de Tu Nedhé-Wiilideh. Le décret de convocation des électeurs a été publié le 10 janvier 2022, et le jour du scrutin fixé au mardi 8 février 2022. À la clôture de la période de mises en candidature, 6 candidats avaient soumis leur dossier.



### Dotation en personnel

Le directeur du scrutin de Tu Nedhé-Wiilideh a démissionné le 3 décembre 2021 pour des raisons personnelles. Le directeur adjoint du scrutin de l’élection générale de 2019 n’était pas disponible pour occuper le poste. Le DGE a demandé à quelques directeurs du scrutin d’autres circonscriptions s’ils étaient disposés à occuper temporairement le poste de directeur du scrutin de Tu-Nedhé-Wiilideh pour la durée de l’élection partielle. Amanda Mallon, directrice du scrutin de Yellowknife Nord, a accepté et embauché la directrice du scrutin de Great Slave, Carol Nychka, à titre de directrice adjointe du scrutin. Le bureau du directeur de scrutin était alors situé dans l’immeuble Det’on Cho à Ndilq.

Deux directrices adjointes du scrutin supplémentaires ont été embauchées dans des collectivités où il n’y a pas de directeur du scrutin résident, soit Jeanette Lockhart à Łutselk’e et Lorraine Villeneuve à Fort Resolution, qui sont toutes deux des agentes électorales expérimentées. Le directeur du scrutin les a dûment autorisées à recevoir les trousse de mise en candidature dans ces collectivités, à afficher la proclamation du scrutin et à répondre à toute question du public.

Des étudiants du secondaire et des aînés de la Première Nation des Dénés de Yellowknife ont été embauchés pour prêter main-forte au dépouillement.

### COVID-19

Les effets de la pandémie de COVID-19 en août 2021 ont joué un rôle important dans la planification de l’élection partielle par Élections TNO. Lors de l’élection fédérale de 2021, Élections TNO avait reçu des plaintes des électeurs qui n’avaient pas été en mesure de voter en raison d’exigences liées à l’isolement. Les tentatives de trouver des emplacements appropriés pour servir de bureaux de vote ont été compliquées par l’exigence de la part des collectivités d’une lettre de non-objection de l’administratrice en chef de la santé publique. Les demandes visant à discuter de l’élection partielle avec le Bureau de l’administratrice en chef de la santé publique n’ont pas fait l’objet d’une réponse. Les membres du personnel électoral ont exprimé des préoccupations quant à la possibilité de contagion et de l’incertitude quant à leur volonté de travailler en cas de contagion.

En collaboration avec le directeur du scrutin, Élections TNO a élaboré un plan d’urgence relatif à la COVID-19, notamment en recensant les articles de la loi qui devraient être modifiés en cas d’épidémie. L’objectif était d’expliquer clairement et bien à l’avance tout changement à la pratique normale. À la suite de la détection du variant Omicron plus facilement transmissible, le 21 décembre 2021, le DGE a annoncé que l’élection partielle se ferait uniquement par bulletin de vote postal (bulletin de vote d’électeur absent).

Élections TNO voulait s'assurer qu'il n'y aurait pas de changement majeur à la mi-élection, comme ce fut le cas lors des élections provinciales à Terre-Neuve-et-Labrador, et que tous les électeurs auraient la possibilité de voter, même s'ils ont fait l'objet d'un arrêté de confinement ou d'isolement de l'ACSP. Des boîtes de scrutins ont été placées dans le magasin Co-op de Łutselk'e et le magasin Northern de Fort Resolution, ainsi que dans le hall de l'immeuble Det'on Cho et du bureau principal d'Élections TNO. Le personnel électoral a récupéré les trousse de bulletin de vote déposées dans les boîtes de scrutins ainsi que celles de nombreuses maisons individuelles afin de s'assurer que tous ceux qui souhaitaient voter sont en mesure de le faire. Pour ce faire, le personnel électoral a notamment dû reculer un camion jusqu'à l'entrée d'une maison où des personnes étaient placées en isolement afin qu'elles puissent remettre leurs trousse de bulletin de vote tout en respectant les mesures de distanciation physique et de sécurité et les arrêtés de santé publique les obligeant à rester à l'intérieur de leur maison.

#### Lignes directrices

Le DGE a émis deux lignes directrices pour l'élection partielle. La ligne directrice 22-01 énonce les procédures à suivre pour les bulletins de vote postal, à savoir que tous les électeurs inscrits sur la liste électorale recevront par la poste une trousse de bulletin de vote et les dates limites pour la retourner aux agents électoraux ou à Élections TNO. La ligne directrice 22-02 a été émise pour permettre l'acceptation d'erreurs mineures sur le certificat de bulletin de vote d'un électeur absent et pour que, si un certificat n'avait pas été signé, le membre du personnel électoral soit tenu de faire tout son possible pour que l'électeur le signe. Cette ligne directrice a également prolongé le délai accordé pour présenter une demande de bulletin de vote d'un électeur absent, et ces demandes en retard étaient envoyées par service de messagerie au membre du personnel électoral aux fins de livraison au lieu de dépendre des services postaux.

#### Électeurs

Vingt-six électeurs de Tu Nedhé-Wiilideh ont été ajoutés au Registre des électeurs des TNO lors de l'élection partielle. 51 noms, dont 10 électeurs décédés depuis le dernier scrutin, ont été retirés de la liste électorale officielle de Tu Nedhé-Wiilideh. 41 trousse non distribuables par Postes Canada ont été retournées à Élections TNO pendant la période électorale, ce qui a entraîné le retrait de ces noms de la liste. Il y avait 884 électeurs inscrits le jour du scrutin.

#### Plainte

Le BDGE a reçu une plainte écrite relative aux actes posés par un membre du personnel électoral. Après examen des preuves fournies, la plainte a été rejetée comme étant spéculative, car les actes posés par le membre en question étaient conformes aux fonctions attendues d'un agent électoral. Le plaignant a été informé par écrit que sa plainte avait été rejetée.

#### Résultats

Aucune trousse de bulletin de vote n'a été acceptée après 20 h le 8 février 2022. Les directeurs adjoints supplémentaires se sont rendus par avion à Yellowknife le matin du 9 février, apportant les trousse de bulletins de vote qu'ils ont reçues avant 20 h la veille. Par souci de transparence, toutes les trousse de bulletins de vote ont été certifiées par le personnel électoral, et les candidats ont été encouragés à assister à cette certification ou à demander à des agents de scrutin d'y assister en leur nom. Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, le scrutin a été retransmis en direct. Les urnes ont été scellées à la vue des

participants, après avoir confirmé qu'il n'y avait pas de bulletins à l'intérieur. Chaque trousse de bulletin de vote a été examinée afin de s'assurer que le nom de l'électeur figurait sur la liste électorale et qu'aucun électeur n'avait soumis plus d'une trousse. L'électeur devait signer l'enveloppe de certification; l'absence de signature ou la signature d'une personne autre que l'électeur constituait un motif de rejet du bulletin de vote. En cas de rejet, la trousse de bulletins de vote en question était mise de côté et ne pouvait être ouverte. Dix certificats n'ont pas été signés, et par conséquent, ces bulletins n'ont pas été comptés. Six autres certificats ont été rejetés pour d'autres raisons, notamment parce que le nom figurant sur le certificat a été rayé et remplacé par un autre nom, ou parce qu'il n'y avait pas de bulletin de vote dans l'enveloppe du certificat de vote. Dans les cas où le certificat était jugé valide, l'enveloppe du certificat était ouverte et le bulletin, contenu à l'intérieur d'une enveloppe de scrutin, était ensuite déposé dans l'urne. Ce n'est que lorsque toutes les enveloppes de certificat pour ce scrutin avaient été vérifiées que l'urne a été ouverte et que le dépouillement a commencé.

M. Richard Edjericon a été élu avec 186 voix, soit 40,8 %. Aucun dépouillement judiciaire n'a été nécessaire. Le rapport officiel des résultats a été déposé à l'Assemblée législative le 2 mars 2022.

Trois trousses de bulletin de vote ont été reçues par la poste après le 8 février 2022 et n'ont pas été prises en compte.

#### Budget

Le coût total de l'élection partielle s'est élevé à 54 330,32 \$. Ce montant comprenait 26 578,60 \$ en salaires et 27 451,72 \$ en achats/services acquis. Deux facteurs ont contribué à l'augmentation des services acquis. Le premier était le recours à un conseiller juridique pour s'assurer que toute adaptation de la loi était fondée en droit. Le conseiller juridique a également fourni des conseils concernant la réponse à la plainte écrite. Le deuxième facteur était le nouveau barème tarifaire fixé par DataFix, la société qui héberge le registre des électeurs territoriaux (liste électorale). Le contrat signé avec DataFix a expiré le 31 décembre 2021 et le nouveau contrat est passé d'un coût fixe payé à l'avance pour la plupart des services de soutien à des frais annuels pour chacun des divers services fournis. Les coûts liés à la dotation en personnel ont également augmenté en raison de l'embauche de deux directrices adjointes du scrutin supplémentaires et du travail supplémentaire effectué par celles-ci à Łutselk'e et à Fort Resolution tout au long de la période électorale.

#### Rapports financiers des candidats

L'article 256 (1) de la *Loi sur les élections et les référendums* exige que l'agent officiel d'un candidat soumette un rapport financier complet et précis dans les 60 jours suivant le jour du scrutin. Pour l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh, cette date est tombée le samedi 9 avril 2022. Le personnel d'Élections TNO a envoyé des rappels à tous les candidats et agents officiels de façon proactive, les encourageant à communiquer avec le bureau s'ils avaient des questions concernant le remplissage des rapports. Trois rapports financiers de candidats ont été reçus et acceptés avant la date limite. Trois candidats ont demandé et obtenu des prolongations et ont déposé leurs rapports financiers dans les délais impartis. Les rapports de tous les candidats étaient conformes à la loi et aucune pénalité n'a été imposée.



## Élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh – Répartition des dépenses

Achats électoraux				DÉPENSES GLOBALES	
Type de dépenses	BDGE	Tu Nedhe Wiilideh	Total général	55 630,32 \$	
Logement	- \$	1 036,00 \$	1 036,00 \$		
Billet d'avion	- \$	565,70 \$	565,70 \$		
Services de conférence et de réunion	- \$	556,60 \$	556,60 \$		
Frais de livraison et de courrier	- \$	767,31 \$	767,31 \$		
Services juridiques	6 200,90 \$	- \$	6 200,90 \$		
Baux de locaux à bureaux	- \$	1 350,00 \$	1 350,00 \$		
Fournitures de bureau	1 127,11 \$	- \$	1 127,11 \$		
Services postaux	- \$	2 803,00 \$	2 803,00 \$		
Fournitures professionnelles/médicales	38,43 \$	337,57 \$	376,00 \$		
Publications et impression	7 380,48 \$	- \$	7 380,48 \$		
Telecommunications	- \$	388,62 \$	388,62 \$		
Voters List Support	6 200,00 \$		6 200,00 \$		
<b>Total général</b>	<b>20 946,92 \$</b>	<b>7 804,80 \$</b>	<b>28 751,72 \$</b>		
<b>Paiement des membres du personnel électoral</b>					
Election Officer Position	BDGE	Tu Nedhe Wiilideh	Total général	<b>POURCENTAGE DES DÉPENSES GLOBALES</b>	
Agent des bulletins de vote d'électeurs absent	300,00 \$	- \$	300,00 \$	Par catégorie	
Directeur adjoint du scrutin supplémentaire	- \$	13 668,60 \$	13 668,60 \$	Achats électoraux	51,68%
Directeur adjoint du scrutin	- \$	4 480,00 \$	4 480,00 \$	Paiement des membres du personnel électoral	48,32%
Scrutateur	- \$	700,00 \$	700,00 \$	Par district	
Greffier du scrutin et greffier du scrutin mobile	- \$	1 150,00 \$	1 150,00 \$	OCEO	37,65%
Directeur du scrutin	- \$	6 580,00 \$	6 580,00 \$	Tu Nedhe Wiilideh	61,81%
<b>Total général</b>	<b>300,00 \$</b>	<b>26 578,60 \$</b>	<b>26 878,60 \$</b>	<b>POURCENTAGE DES ACHATS ÉLECTORAUX</b>	
<b>Coût total des élections partielles</b>					
	BDGE	Tu Nedhe Wiilideh	Total général	<b>POURCENTAGE DES MEMBRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL</b>	
Election Purchases	20 946,92 \$	7 804,80 \$	28 751,72 \$	By Position	
Paiement des membres du personnel électoral	300,00 \$	26 578,60 \$	26 878,60 \$	Agent des bulletins de vote d'électeurs absent	1,12%

## Résumé des rapports financiers des candidats à Tu Nedhé-Wiilideh

Élection partielle de 2022 à Tu Nedhe-Wiilideh						
	Ernest Betsina	Nadine Delorme	Richard Edjericon	Steve Norn	Mary Rose Sundberg	Clinton Unka
Autofinancement	58,32 \$	341,53 \$	831,80 \$		4 079,42 \$	350,00 \$
Sociétés	1 950,00 \$		1 000,00 \$			
Particuliers	2 350,00 \$		1 700,00 \$		300,00 \$	
Anonymes						
Non financières						
Total des contributions	<b>4 358,32 \$</b>	<b>341,53 \$</b>	<b>3 531,80 \$</b>	<b>Néant</b>	<b>4 379,42 \$</b>	<b>350,00 \$</b>
Dépenses liées à la publicité	3 617,62 \$	186,53 \$	3 531,80 \$		2 257,49 \$	350,00 \$
Autres charges	740,70 \$	155,00 \$			2 106,75 \$	
Total des dépenses	<b>4 358,32 \$</b>	<b>341,53 \$</b>	<b>3 531,80 \$</b>	<b>Néant</b>	<b>4 364,24 \$</b>	<b>350,00 \$</b>
Excédent/(Déficit)	- \$	- \$	- \$		15,18 \$	- \$

## Préparatifs des élections générales territoriales de 2023

Une fois l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh terminée, Élections TNO a commencé à planifier l'élection générale territoriale de 2023. Les travaux ont commencé en 2021-2022 dans quatre secteurs clés.

### Documents dans les langues officielles et en langage clair

L'une des principales leçons tirées de l'élection partielle était qu'Élections TNO devait déployer des efforts supplémentaires pour veiller à ce que les documents électoraux soient offerts dans les langues autochtones. Le DGE a rencontré à plusieurs reprises la commissaire aux langues afin de lui demander conseil sur la meilleure façon de procéder. En mars 2022, un inventaire de tout le matériel électoral a été réalisé et est en cours d'examen aux fins de traduction. L'un des principaux objectifs du BDGE est de faire traduire toutes les affiches d'information et le guide des électeurs dans les langues autochtones.



Élections TNO procède également à l'examen de tous les documents afin de s'assurer qu'ils sont rédigés en langage clair. À cette fin, un contrat a été signé avec le Conseil d'alphabétisation des TNO pour l'examen des documents et la fourniture de conseils ainsi que la révision en langage clair des formulaires, instructions et informations destinés au public.

### Accessibilité

Le 11 août 2020, le Tribunal d'arbitrage de la Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest a donné raison à un plaignant qui avait eu des difficultés à accéder à son bureau de vote lors des élections territoriales de 2015. L'arbitre a conclu qu'Élections TNO avait fait preuve de discrimination à l'égard du plaignant, car les bureaux de vote sont considérés comme des installations qui « sont généralement accessibles au public ». L'arbitre a écrit que l'État a l'obligation légale de veiller à ce que tous les obstacles, dans la mesure du possible, soient éliminés pour que les citoyens puissent voter, ce qui inclut les obstacles physiques qui empêchent l'accès à un bureau de vote. Les mesures d'adaptation offertes par Élections TNO au plaignant ne représentaient pas une contrainte excessive. L'arbitre a ordonné à Élections TNO d'utiliser des bureaux de vote accessibles aux personnes ayant une incapacité physique, ou pouvant être adaptés pour les rendre accessibles.

Élections TNO dispose d'une liste de vérification qui doit être utilisée lors de l'évaluation de bureaux de vote potentiels. Il y a sept critères à respecter :

- Places de stationnement adéquates réservées aux personnes handicapées près de l'entrée principale;
- Rampe permettant d'accéder à l'entrée;
- Rampes et voies d'accès en bon état et exemptes de neige ou d'autres obstacles;
- Portes avec un espace suffisant pour permettre le passage d'une personne utilisant un fauteuil roulant, une canne, des bâquilles ou toute autre aide de marche;
- Portes s'ouvrant facilement ou disposant de boutons d'ouverture automatique;
- Espace pour l'affichage d'une signalisation claire;
- Toilettes et fontaines à boire accessibles aux personnes en fauteuil roulant et équipées des dispositifs appropriés.

Dans les situations où tous les critères ne peuvent pas être respectés, Élections TNO collabore avec le directeur du scrutin de la circonscription électorale afin de trouver des solutions pour assurer l'accessibilité au bureau de vote.

En 2022-2023, le DGE communiquera avec des organismes pour discuter des meilleurs moyens qu'Élections TNO peut mettre en œuvre pour réduire ou éliminer les obstacles et ainsi permettre à tous les citoyens d'exercer leur droit de vote.

#### Renouvellement du contrat avec DataFix

Le Registre des électeurs territoriaux est le registre permanent des électeurs territoriaux qui est tenu par Élections TNO. La liste électorale officielle pour un scrutin est tirée de ce registre. En 2016, Élections TNO a signé un contrat de cinq ans avec Datafix, une entreprise basée en Ontario et spécialisée dans les systèmes de gestion des élections. Datafix dispose d'un système Internet exclusif qui offre des capacités particulières, notamment : la possibilité de fournir aux membres du personnel électoral une vue en ligne de l'information électorale, y compris la possibilité d'apporter des ajouts, des révisions et des corrections au Registre des électeurs territoriaux; un portail d'accès pour les candidats où on trouve des formulaires et de l'information sur le vote; du soutien pour le bulletin de vote d'un électeur absent, y compris l'impression des étiquettes; et un soutien technique.

Étant donné la nature spécialisée des services, la plupart des administrations électorales canadiennes font maintenant appel à DataFix en tant que partenaire électoral. En mars 2022, le DGE a entamé le processus visant à renouveler le contrat avec DataFix pour une période de 8 ans, car le plus long terme lui permettrait d'obtenir un meilleur prix global. Ce contrat était toujours en cours d'examen juridique à la fin de l'exercice financier.

#### Examen des rôles du personnel

Au moment de la nomination du nouveau DGE, le BDGE ne comptait aucun employé. Les deux postes permanents étaient restés vacants depuis mars 2020. Bien que les deux postes aient été pourvus grâce au recours à des demandes d'affectation provisoire auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ces affectations s'appuyaient sur les descriptions de poste préexistantes.

Dans le cadre des préparatifs en vue de l'élection générale de 2023, le DGE a entrepris un examen approfondi des descriptions de poste et de l'organigramme d'Élections TNO. Chaque description de poste fait l'objet d'un examen et pourrait être réécrite afin de mieux refléter les besoins opérationnels d'Élections TNO. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2022-2023.

#### **Autres travaux**

Depuis décembre 2021, le BDGE se concentre sur trois autres domaines.

#### Passer à la gestion active de la liste électorale

Élections TNO avait l'habitude de réviser périodiquement le Registre territorial des électeurs, habituellement dans les mois précédant une élection. En dehors de cette période, aucun électeur ne pouvait consulter le site Web d'Élections TNO pour vérifier s'il était inscrit au registre, mettre à jour ses renseignements ou s'inscrire en tant que nouvel électeur. Dans l'éventualité d'un scrutin imprévu, cela

signifiait que le registre pouvait être relativement obsolète, notamment en ce qui concerne les électeurs décédés et les nouveaux électeurs.

Depuis la fin de l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh en février 2022, la page « Inscription des électeurs » sur le site Web d'Élections TNO est ouverte au public en permanence et on peut facilement y accéder à partir d'un lien sur la page d'accueil. Actuellement, le registre est mis à jour mensuellement grâce aux renseignements provenant des statistiques de l'état civil, et Élections TNO examinera d'autres sources d'information en 2022-2023 pour s'assurer que le Registre est le plus à jour possible.

#### Rapport auxiliaire

En mars 2021, l'Assemblée législative a demandé au DGE de fournir des recherches et des recommandations sur les questions électorales identifiées par le Comité permanent des règles et procédures, découlant de l'examen par le Comité du rapport du DGE sur l'administration de l'élection générale territoriale de 2019. En outre, la Chambre a ordonné que le DGE réponde dans un délai de six mois.

Aucun rapport n'a été soumis à l'Assemblée législative avant la date limite de septembre 2021. Dès sa prise de fonction, le DGE a entrepris des travaux de recherche et a soumis le rapport auxiliaire au président de l'Assemblée législative le 25 mars 2022. Ce rapport auxiliaire comprenait des recherches supplémentaires dans les domaines demandés par l'Assemblée législative, notamment :

- mener des recherches sur la façon dont les autres provinces ou territoires donnent aux résidents la possibilité de voter à partir de n'importe quel bureau de vote :
  - Le DGE a proposé de mettre à l'essai pendant l'élection générale de 2023 un modèle de vote à partir de n'importe quel endroit pendant le vote par anticipation au bureau du directeur du scrutin.
- entreprendre un examen des pratiques exemplaires en matière de rapports sur les élections et présenter à l'Assemblée législative les conclusions de cet examen et toute modification éventuelle apportée à la *Loi sur les élections et les référendums* :
  - Le DGE a recommandé de ne pas ajouter trop d'exigences en matière de rapports dans la loi, mais il a tout de même engagé Élections TNO à respecter les principes des données ouvertes et à s'assurer que les futurs rapports sur les résultats des élections contiendront autant de renseignements sans compromettre le secret du vote.
- entreprendre un examen des exigences relatives à la divulgation publique de l'adresse résidentielle d'un candidat et présenter à l'Assemblée législative les conclusions de cet examen et toute modification éventuelle apportée à la *Loi sur les élections et les référendums* :
  - Le DGE a recommandé que l'obligation de publier l'adresse résidentielle d'un candidat ou d'un agent officiel soit supprimée de la législation. Élections TNO ne publiera plus plus les adresses résidentielles dans les résumés des rapports financiers des candidats.

Le DGE a inclus une recommandation supplémentaire dans le rapport auxiliaire. Le registre des électeurs territoriaux ne compte pas beaucoup de jeunes électeurs inscrits. Pour aider à régler ce problème, Élections TNO aimerait créer un registre des futurs électeurs, ce qui permettrait aux jeunes de 16 et de

17 ans de s'inscrire auprès d'Élections TNO. À leur 18<sup>e</sup> anniversaire, ces électeurs seront automatiquement transférés au registre territorial des électeurs.

#### Comparution devant le PROC

En mars 2022, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes a invité le DGE à comparaître comme témoin dans le cadre de l'étude du Comité concernant l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales.

Le DGE a parlé du format des bulletins de vote utilisé aux Territoires du Nord-Ouest, notamment du fait de l'inclusion de la photo d'un candidat, ainsi que du nom sous lequel celui-ci est généralement connu dans sa collectivité. Cela inclut l'impression d'un nom avec des diacritiques autochtones si le candidat les a identifiés sur son acte de candidature. Aucun autre texte ne figure sur le bulletin de vote.



Le DGE a également parlé des précédents référendums organisés par Élections TNO qui comprenaient l'impression de la question du bulletin de vote dans la ou les langues autochtones les plus parlées dans cette circonscription. Le DGE a donné suite aux questions des députés concernant l'utilisation des langues autochtones lors des élections territoriales.



## Budget prévu

	Budget prévu	Budget réel	Écart
Salaires permanents	487 000	282 211	204 789
Rémunérations occasionnelles	0	0	0
Coûts liés au personnel	0	52 401	-52 401
<b>Total C et B</b>	<b>487 000</b>	<b>334 612</b>	<b>152 388</b>
Déplacements et transports	15 000	2 663	12 337
Équipement et fournitures	1 000	16 747	-15 747
Services acquis	1 000	7 647	-6 647
Services publics	0	0	0
Services en sous-traitance	9 000	64 740	-55 740
Frais et paiements	5 000	4 198	802
Autre – rétrofacturation au CST	0	0	0
Actifs contrôlables	0	-1 413	1 413
Matériel informatique/logiciels	0	5 535	-5 535
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>31 000</b>	<b>100 117</b>	<b>-69 117</b>
<b>TOTAL DU BDGE</b>	<b>518 000</b>	<b>434 729</b>	<b>83 271</b>

If you would like this information in another official language, call us.  
English

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.  
French

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhiyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.  
Cree

Tlıchö yati k'è è. Dı wegodi newq dè, gots'o gonede.  
Tlıchö

?erih̄t̄l̄'is Dēne Sųliné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı theq̄ ɬat̄'e, nuwe ts'én yófti.  
Chipewyan

Edi gondi dehgáh got'je zhatié k'é é edat'léh enahddhé níde naxets'é edahfí.  
South Slavey

K'áhshó got'íne xádə k'é hederi ḡedħiħtlié yeriniwé ní dé dúle.  
North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'iijahch'uu zhit yinohthan ji', diits'at ginohkhii.  
Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.  
Inuvialuktun

Č'bdq በበኩስኩልር ለደረሰዥር ደመኩርኩልር, የደረሰውር የከርድኩልር  
Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.  
Inuinnaqtun

1-844-767-9100  
info@electionsnwt.ca

ELECTIONS NWT X ÉLECTIONS TNO